

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Projet Annuel de Performance 2023

SEPTEMBRE 2022

Sommaire

1	INTRODUCTION	4
	Contexte : LOLF et PAP	4
	Objet du Projet Annuel de Performance	4
	Présentation des programmes	4
	Contenu du Projet Annuel de Performance	4
2	Synthèse stratégique	5
2.1	Mission du Ministère	5
2.2	Présentation de l'objectif stratégique	5
2.3	Principaux résultats stratégiques	5
2.4	Evolution du budget	6
2.5	Présentation du cadre stratégique des programmes	7
3	Projets annuels des performances des programmes	8
3.1	PROGRAMME 1	8
3.1.1	Objectif du programme 1	8
3.1.2	Résultats attendus du programme	8
3.1.3	Indicateurs et cibles	8
3.1.4	Présentation des actions et des mesures	9
3.1.5	Programmation financière	10
3.1.6	Budgétisation du programme	11
3.1.7	Développement sur les AE et CP	17
3.1.8	Développement sur le plafond des emplois	17
3.1.9	Responsabilités au sein du Programme 1	17
3.2	PROGRAMME 2	18
3.2.1	Objectif du programme	18
3.2.2	Résultats attendus du programme	19
3.2.3	Indicateurs et cibles	19
3.2.4	Présentation des actions et des mesures	19
3.2.5	Programmation financière	21
3.2.6	Budgétisation du programme	22
3.2.7	Développement sur les AE et CP	24

3.2.8	Développement sur le plafond des emplois	24
3.2.9	Responsabilités au sein du programme 2	25
3.3	PROGRAMME 3	25
3.3.1	Objectif du programme	25
3.3.2	Résultats attendus du programme	26
3.3.3	Indicateurs et cibles	26
3.3.4	Présentation des actions et des mesures	26
3.3.5	Programmation financière	27
3.3.6	Budgétisation du Programme 3	27
3.3.7	Développement sur les AE et CP	29
3.3.8	Développement sur le plafond des emplois	29
3.3.9	Responsabilités au sein du Programme 3	30
	Conclusion	30
4	Annexes	32
	Annexe 1 : Programme 1	32
1.	Cadre logique axé sur les résultats	32
2.	Cartographie du Programme 1	33
3.	Tableau de budgétisation par activité des services	35
4.	Mécanismes de suivi et évaluation	42
	Annexe 2 : Programme 2 : PROMOTION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES ET RESILIENCE	46
5.	Cadre logique axé sur les résultats	46
6.	Cartographie du programme 2 Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience	49
7.	Tableau de budgétisation par activité des services du Programme 2 : Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience	50
8.	Mécanismes de suivi et évaluation du Programme 2 : Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience	68
	Annexe 3 : Programme 3 : Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles	71
9.	Cadre logique axé sur les résultats	71
10.	Cartographie du programme 3 : Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles	74
11.	Tableau de budgétisation par activités des services du Programme 3 : Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles	76
12.	Mécanismes de suivi et évaluation du Programme 3 : Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles	83

MOT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Dans l'optique de promouvoir la performance, d'harmoniser et de rationaliser les instruments de programmation budgétaire, le MAG conformément aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), élabore pour la sixième année consécutive son Projet Annuel de Performance (PAP) qui précise les orientations contenues dans son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Suite à la scission du MAGEL en deux Ministères, le Ministère de l'Agriculture (MAG) a été structuré en trois programmes dont deux programmes opérationnels, à savoir le Programme Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience et le Programme Maîtrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles, un programme support transversal, le Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère.

L'élaboration du PAP 2023 coïncide avec l'adoption du troisième PDES 2022-2026 et l'élaboration du troisième plan d'action (2021-2025) de l'Initiative 3N. Conformément aux orientations de la note de cadrage du cabinet du Premier Ministre (lettre N°027/DIRCAB/PMSCC du 12 juillet 2022), les indicateurs et les cibles ont été revus et alignés aux priorités du gouvernement conformément aux objectifs du Programme de Renaissance acte 3 et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. Ces priorités portent sur la transformation du monde rural en capitalisant les progrès de l'Initiative 3N avec comme axes d'intervention l'amélioration de la productivité des terres et la résilience des systèmes de production.

Plus spécifiquement, ce Projet Annuel de Performance s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation des plans d'action de l'Initiative 3N et du PDES, il tient compte des engagements internationaux, continentaux et sous régionaux auxquels le Niger a souscrit notamment pour l'atteinte des ODD, la prise en compte de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'agenda des organisations intergouvernementales (OIG) sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Aussi, les actions porteront sur les domaines suivants : i) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des institutions, ii) l'appui à la mise à disposition d'intrants de qualité et de matériels adaptés, iii) la réalisation et la réhabilitation des AHA et petits périmètres irrigués, iii) l'adoption d'une politique foncière appropriée pour renforcer la sécurisation foncière. Dans ce cadre, les actions prioritaires ciblées sont : l'accélération de la mise en place des plateformes intégrées de services (Maisons du paysan) à l'échelle nationale, l'augmentation et la diversification des productions agricoles pluviales et irriguées, l'amélioration de la valeur ajoutée et de la compétitivité des produits agricoles et le financement de l'entrepreneuriat agricole, la promotion de l'approche chaîne de valeur notamment avec les programmes prioritaires (céréales, légumineuses) et des programmes phares (sucre, riz, niébé, oignon).

L'année 2023 sera marquée par la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture, du Cheptel et de l'Environnement (RGAC/E), la mise en œuvre du programme phare riz et du programme pomme de terre ainsi que le démarrage de plusieurs projets structurants régionaux et nationaux (Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS), Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (PRSA/FSRP), Projet d'Aménagement hydro-agricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes aux changements climatiques (AHA/AIC),...). Parmi les chantiers, on retiendra l'accélération de la mise en application de différentes réformes (engrais, semences, politique foncière, ...), le lancement de réflexions stratégiques et évaluations (promotion des chaînes de valeur, promotion de l'emploi des jeunes dans l'agriculture, stratégie de la petite irrigation, mécanisation agricole).

Dr. ALAMBEDJI ABBA ISSA

1 INTRODUCTION

Contexte : LOLF et PAP

Dans le cadre de la réalisation des objectifs en matière d'intégration communautaire, les Etats membres de l'UEMOA ont adopté sept (7) nouvelles directives relatives à l'amélioration et à la modernisation des instruments de gestion des finances publiques au sein des pays membres.

A travers la loi 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de Finances le Niger, a fait le choix de moderniser à la fois son cadre de gestion budgétaire et son processus d'élaboration du budget annuel. C'est dans ce cadre que le décret N°2014-135 PRN/MF du 07 mars 2014 a été pris en vue de remanier le calendrier budgétaire pour le mettre en phase avec les options pluri annuelles et l'instauration du débat d'orientation budgétaire.

La nouvelle réforme budgétaire issue des directives de l'UEMOA, instaure de nouvelles règles pour l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense et, à travers elles, l'exécution des politiques publiques.

Objet du Projet Annuel de Performance

Le PAP est un document de programmation du budget annuel qui vise à affecter des ressources aux activités prévues par les structures du MAG en 2023. Il est un document de plaidoyer, de pilotage et d'information qui a pour finalité d'exposer le projet de performance associé à chaque programme. Il est annexé au projet de la Loi des finances soumis à l'examen et au vote de l'Assemblée Nationale.

L'évaluation du PAP en fin d'exercice budgétaire est réalisée à travers le **Rapport Annuel de Performance (RAP)**, accompagnant la loi de règlement.

Présentation des programmes

Les interventions du Ministère de l'Agriculture au titre de la gestion 2023 s'articuleront autour de trois (3) Programmes qui sont : (1) Pilotage et Administration de la Politique du Ministère ; (2) Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience et (3) Maîtrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles.

Contenu du Projet Annuel de Performance

Le Projet Annuel de Performance de chaque programme est structuré ainsi qu'il suit:

- *la présentation de chacune des actions et de chacun des projets prévus par le programme, les coûts associés, les objectifs poursuivis, les résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés par des indicateurs de performance;*
- *la justification de l'évolution des crédits par Rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure;*
- *l'échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement.*

Il comporte à la fois des données techniques relatives aux objectifs, cibles, organisation, etc. et financières des programmes.

2 Synthèse stratégique

2.1 Mission du Ministère

Le Ministère de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre du PDES 2022-2026 à travers l'axe stratégique « Amélioration de la croissance économique ». Cet axe est centré sur la dynamisation et la modernisation du monde rural dont les orientations reposent essentiellement sur la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durable (Initiative 3N), le développement d'un secteur privé dynamique et l'amélioration de la gestion du développement.

2.2 Présentation de l'objectif stratégique

Il s'agit de contribuer à accroître les productions et les revenus des ruraux.

La modernisation du monde rural à travers la stratégie I3N porte sur l'utilisation de techniques culturales modernes, l'accès à l'eau, l'amélioration de la mobilisation des eaux d'irrigation, la promotion des chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques tels que les TIC, aux crédits et à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat des jeunes. Avec un secteur agricole plus productif et un développement des infrastructures de base, il est attendu l'émergence d'une économie dynamique capable d'offrir des emplois décents aux jeunes ruraux. L'augmentation des revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale permettrait de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

2.3 Principaux résultats stratégiques

Les principaux résultats escomptés sont :

- Les productions sous irrigation sont diversifiées et accrues ;
- Les productions des cultures pluviales sont augmentées et diversifiées.

Le MAG contribue ainsi au Programme stratégique 1 du plan d'action de l'initiative 3N à travers deux programmes opérationnels, PO1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation et PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales.

2.4 Evolution du budget

Tableau 1 : Evolution du budget en FCFA

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations au 30/06/2022
Personnel	7 639 282 000	7 639 282 000	8 212 644 559	7 712 020 250	4 673 081 551	2 336 540 776
Biens et services	890 513 000	660 363 000	1 067 169 632	900 624 322	2 550 139 558	932 586 036
Transfert	2 210 990 000	2 118 025 000	3 677 327 927	3 536 815 973	3 165 297 038	1 419 002 662
Investissements	68 511 799 000	83 484 643 000	104 317 346 395	71 568 749 845	88 361 072 680	25 402 489 403
Total général	79 252 584 000	93 902 313 000	117 274 488 513	83 718 210 390	98 749 590 827	30 090 618 877

2.5 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes

Objectif stratégique	Programme	Objectif	Résultats	Indicateurs	Autorisation d'Engagement 2023	Crédit de paiement 2023
Mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus	Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	Objectif 1 : Assurer la coordination, le pilotage stratégique, le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs, l'appui aux écoles de formation et la recherche développement.	<ul style="list-style-type: none"> • La politique sectorielle du ministère est actualisée ; • La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ; • La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ; • La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ; • L'appui conseil aux producteurs est renforcé ; • La recherche développement est appuyée ; • Les écoles de formation sont appuyées et suivies 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution des marchés publics - Taux d'exécution du plan de formation -Taux réalisation d'enquêtes prévues - Ratio d'encadrement des producteurs 	4 005 886 807	4 005 886 807
	Programme 2 : Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience	Objectif 2 : Contribuer à l'accroissement et la valorisation des productions agricoles, ainsi que la résilience des populations face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles	<p>Les productions agricoles sont accrues,</p> <p>Les productions agricoles sont valorisées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des productions des cultures pluviales • Augmentation des productions des productions sous irrigation 	58 811 485 600	26 757 601 999

	Programme 3 : Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles	Objectif 3 : Contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs	Les superficies cumulées aménagées pour l'irrigation sont accrues La disponibilité en eaux pour l'irrigation est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accroissement des superficies irriguées ; • Superficies cumulées aménagées pour l'irrigation (ha) ; 	111 662 730 972	47 110 723 299
--	--	---	---	---	------------------------	-----------------------

Le programme 1 « Pilotage et administration de la politique du Ministère » a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des deux (2) programmes opérationnels dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère.

L'enjeu du Programme 2 « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience » est d'augmenter et diversifier la production agricole pour faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population, d'améliorer les revenus des producteurs et opérateurs du secteur et de renforcer la résilience des populations.

L'enjeu du programme 3 « Maitrise de l'eau et Equipements ruraux agricoles » est d'augmenter et diversifier la production agricole irriguée par la mobilisation des eaux, l'aménagement des terres et la réalisation des infrastructures.

3 Projets annuels des performances des programmes

3.1 PROGRAMME 1

3.1.1 Objectif du programme 1

L'objectif du programme 1 est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère, l'appui aux écoles de formation et la recherche développement. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessite en premier lieu une bonne définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et un suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

3.1.2 Résultats attendus du programme

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

- La politique sectorielle du ministère est actualisée ;
- La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;
- La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;
- La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;
- L'appui conseil aux producteurs est renforcé ;
- La recherche développement est appuyée ;
- Les écoles de formation sont appuyées et suivies.

3.1.3 Indicateurs et cibles

Les principaux indicateurs sont :

- Taux d'exécution des marchés publics ;
- Taux d'exécution du plan de formation ;
- Taux de réalisation des enquêtes prévues ;

- Ratios d'encadrement des producteurs.

Tableau 3: Cibles du programme 1

Indicateurs	Situation de référence en 2021	Cible		
		2023	2024	2025
Taux d'exécution des marchés publics	73	77	79	81
Taux d'exécution du plan de formation	ND	25%	40%	45%
Taux de réalisation des enquêtes prévues (EPER et Horticole)	100%	100%	100%	100%
Ratios d'encadrement (1 conseiller/x producteurs)	1/1000	1/900	1/800	1/700

Le taux d'exécution des marchés publics du MAG était de 73 % en 2021. Une progression positive est espérée afin d'atteindre l'objectif de 100% recherché à moyen terme avec l'introduction des nouvelles technologies pour une maîtrise des plans annuels de passation des marchés. La principale difficulté est dans la disponibilité des ressources financières à temps.

La réalisation des enquêtes prévues permettra au Ministère de mettre à jour beaucoup de données qui sont restées longtemps statiques (le dernier RGAC date de 2008). Il est prévu en 2023 de conduire le troisième recensement général de l'agriculture, du cheptel et de l'environnement. L'EPER et l'enquête horticole, constituent des outils d'aide à la décision permettant de disposer des informations sur la production agricole et l'établissement du bilan alimentaire et nutritionnel.

Le Système National de Conseil Agricole vise la coordination des dispositifs de conseil agricole promus par différents acteurs et de diverses manières. C'est pourquoi l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) a été créée avec pour mission principale de coordonner et d'harmoniser les approches pour un conseil agricole adapté et de qualité afin de tendre vers le ratio de la FAO (un conseiller agricole pour 250 producteurs). Pour l'instant le ratio d'encadrement du Niger est d'environ un (1) conseiller pour 1000 producteurs.

3.1.4 Présentation des actions et des mesures

3.1.4.1 Présentation des actions

Tableau 4: Actions du Programme 1

Actions	Objectif	Indicateur
1. Stratégie et politique agricole du Ministère	Améliorer le pilotage stratégique du ministère	-Nombre de politiques et stratégies formulées et/ou actualisées - Nombre de documents de programmation complétés et validés
2. Renforcement du système de Suivi et évaluation du Ministère	Produire des données fiables et accessibles et élaborer les documents de programmation et assurer le Rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	-Nombre de Rapport d'évaluation de projets réalisés -Nombre de Rapport de suivi/supervision - Nombre d'atelier de validation des données - Nombre de base des données diffusées dans le système d'information

Actions	Objectif	Indicateur
3. Amélioration la gestion des ressources et action sociale	Renforcer les capacités humaines, financière et logistiques du Ministère et assurer la bonne gestion de ces ressources,	- Nombre de cadres formés toutes thématiques - Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées - Taux d'exécution financière - Nombre de mises à jour des états nominatifs
4. Conseil agricole et recherche développement	Assurer le conseil aux producteurs, renforcer et suivre la recherche développement et les écoles de formations	- Nombre de producteurs formés - Nombre de diplômés sortis de l'IPDR - le Nombre de technologies générées - Nombre de technologies diffusées
5. Promotion du contrôle et de l'inspection des services	Assurer la redevabilité, la réédition des comptes, la supervision et le suivi des services publics	- Nombre de Rapports de missions de supervision réalisées - Nombre de Rapports d'inspections réalisées - Nombre de Rapports d'audits internes réalisés

3.1.4.2 Présentation des mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures s'avèrent nécessaires. Il s'agit de :

- la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel de 2018 (répartition /redéploiement du personnel dans les différents programmes, organigramme, etc.) ;
- le renforcement du contrôle de gestion ;
- L'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation ;
- la disponibilité des ressources à temps.

3.1.5 Programmation financière

Tableau 5: Programmation financière du programme 1

Programmes	2023	2024	2025
Programme 1			
Personnel	990 233 638	1 019 940 646	1 050 538 866
Biens et services	594 481 979	731 234 744	797 035 984
Transfert	2 104 209 640	2 588 255 410	2 821 163 402
Investissements	316 961 550	719 259 807	890 366 461
Total général	4 005 886 807	5 058 690 607	5 559 104 713